

E.MMO AQUITAINE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 15 943 038 €
Siège social : 25, cours Georges Clémenceau - 33000 BORDEAUX
377 925 300 RCS de BORDEAUX

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

-EXTRAIT-

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin,

La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU CHARENTES, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital social de 1 074 625 500,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 353 821 028, dont le siège social est sis 1, parvis Corto Maltese - CS 31271 - 33076 Bordeaux cedex,

Représentée par Monsieur Ludovic RENAUD, membre du Directoire de la CEAPC, selon pouvoir délivré par Madame Frédérique DESTAILLEUR, Présidente du Directoire de la CEAPC,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société, (ci-après l'« Associée unique »),

Propriétaire de la totalité des 1 158 879 actions composant le capital de la Société E.MMO AQUITAINE,

A préalablement exposé ce qui suit :

Exposé :

Les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et le texte des décisions proposées ont été adressés à l'Associée unique avant la date de la présente décision ; ces documents ainsi que l'inventaire ont été tenus à sa disposition au siège social pendant ce même délai.

Le Commissaire aux comptes, la SCP BEZ COMPAGNON DUMAS, a été dûment informé au préalable de la présente décision.

Il est rappelé que les décisions à prendre portent sur les points suivants :

- [...] ;
- Politique d'investissement 2025 ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire ;
- Non-renouvellement du Commissaire aux comptes suppléant ;
- Transfert de siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

[...]

QUATRIEME DECISION – RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Associée unique constate que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société SCP BEZ COMPAGNON DUMAS, domiciliée Domaine de la Vigerie-Route de Branne - 33270 Floirac, arrive à expiration à l'issue des présentes.

L'associé unique décide de renouveler le mandat de la SCP BEZ COMPAGNON DUMAS pour une période de trois (3) exercices arrivant à échéance à l'issue des décisions de l'Associée unique, ou de l'assemblée générale le cas échéant, appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2027.

La société SCP BEZ COMPAGNON DUMAS a fait savoir par avance qu'elle acceptait le renouvellement de ses fonctions.

L'Associée unique adopte cette décision

CINQUIEME DECISION – NON-RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Associée unique constate que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Emmanuel BEZ arrive à expiration à l'issue des présentes.

L'Associée unique constatant que la Société ne remplit plus les conditions rendant obligatoire la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'Associée unique adopte cette décision

SIXIEME DECISION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'Associée unique décide de transférer le siège social de la société du 25, cours Georges Clémenceau - 33000 Bordeaux au 1, parvis Corto Maltese - CS 31271 - 33076 Bordeaux Cedex à compter de ce jour.

En conséquence, l'Associée unique décide de modifier l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE

Le siège social est fixé au 1, parvis Corto Maltese CS 31271- 33076 Bordeaux Cedex.

[...] »

Le reste de l'article demeure inchangé.

L'Associée unique adopte cette décision

**SEPTIEME DECISION -- DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES**

L'Associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'Associée unique adopte cette décision

Pour extrait certifié conforme

Fait à Bordeaux (33)

Le 08 juillet 2025

DocuSigned by:

57F04EB4CE714B5...

L'Associée unique

La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Représentée par Monsieur Ludovic RENAUD